

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTIONS CA21 220298 ET CA21 220379
Dossier 1204334012

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors des séances ordinaires du 13 septembre 2021 et du 13 décembre 2021, les résolutions suivantes :

- Résolution CA21 220298 autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1957, rue Hunter (lots 1 573 213, 1 573 214, 1 573 592 et 1 574 029 du cadastre du Québec) – Hauteur, Densité, usage et retrait prescrit – Zones 0390, 0385, 0402 et 0571;
- Résolution CA21 220379 autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1957, rue Hunter (lots 1 573 213, 1 573 214, 1 573 592 et 1 574 029 du cadastre du Québec).

La résolution CA21 220298 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Ces résolutions ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 20 janvier 2022.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 20 janvier 2022 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 26 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire